

DOSSIER DE PRÉ-INSCRIPTION CHAM FEUCHÈRES Année scolaire 2025-2026

Photo de l'élève

6^{ème}

5^{ème}

4^{ème}

3^{ème}

Non-débutants seulement

La Classe à Horaires Aménagés Musique est un parcours de scolarité spécifique :
à ce titre, les élèves intègrent le dispositif dès l'entrée en 6^{ème}.

Toutefois, sur la base d'un projet personnel pertinent et
en fonction des places disponibles, certains élèves peuvent être admis à intégrer le parcours CHAM en 5^{ème}, 4^{ème} ou 3^{ème}.

Pièces à fournir obligatoirement pour la validation du dossier

- Frais de pré-inscription : 15,00 €** (en espèces ou par carte bancaire)
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois.** Sont acceptés les documents suivants :
 - ✓ Factures d'électricité, de gaz ou d'eau | Attestation ou relevé de la CAF, de la MSA, de la CPAM | Attestation d'assurance habitation
- 1 photo d'identité récente** au format 35 mm x 45 mm
- Le cas échéant, si la scolarité a été suivie dans un autre établissement d'enseignement artistique spécialisé :*
 - ✓ Certificat de scolarité

Merci de remplir lisiblement ce formulaire à l'encre noire et en MAJUSCULES

ÉLÈVE

NOM _____ Prénom _____
Date de naissance _____ Lieu de naissance _____

REPRÉSENTANT LÉGAL

M. / Mme _____
Adresse _____
Code postal _____ Ville _____
Portable 1 _____ Courriel 1 _____
Portable 2 _____ Courriel 2 _____

Merci de remplir lisiblement ce formulaire à l'encre noire et en MAJUSCULES

ÉLÈVE DÉBUTANT

Discipline instrumentale souhaitée

Souhait n° 1

Souhait n° 2

RAPPEL POUR LES ÉLÈVES NON-DÉBUTANTS (cadre ci-dessous)

Joindre une attestation de scolarité de l'établissement d'origine

ÉLÈVE NON-DÉBUTANT (à remplir également par les élèves déjà inscrits au CRD)

Instrument pratiqué

Nombre d'années

Niveau atteint

F.M. (oui / non)

Niveau atteint

Chorale (oui / non)

Autres pratiques musicales

Établissement scolaire

École élémentaire

Collège

Niveau

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION DU CONSERVATOIRE

	Détail	Cycle	Année	Professeur
<input type="checkbox"/> Formation musicale				
<input type="checkbox"/> Instrument				
<input type="checkbox"/> Voix				
<input type="checkbox"/> Pratique collective				

ENGAGEMENTS / AUTORISATIONS / ADHÉSIONS

Je soussigné(e), M. / Mme _____,
responsable légal de l'élève _____

Engagement financier

- m'engage à m'acquitter des frais de dossier lors du dépôt de la demande de pré-inscription dans le cadre du dispositif CHAM
- m'engage à m'acquitter des frais de scolarité en cas d'inscription dans une seconde discipline hors dispositif CHAM

UNIQUEMENT POUR LES ÉLÈVES DE 6^{ÈME}

Autorisation de déplacement entre les différents sites du CRD (Prévôté, Évêché, Pelloutier)

- Autorise mon enfant à se déplacer seul entre les sites
- N'autorise pas mon enfant à se déplacer seul entre les sites du CRD et je sollicite une prise en charge de l'accompagnement de mon enfant par le conservatoire uniquement le mardi

Autorisation de sortie du CRD en cas d'absence du dernier enseignant couvrant le temps CHAM (rappel : mardi 13h15-17h / vendredi 15h-17h)

- Autorise mon enfant à quitter le CRD en cas d'absence d'un enseignant après son dernier cours du temps CHAM
- N'autorise pas mon enfant à quitter le CRD en cas d'absence d'un enseignant

Autorisation d'hospitalisation en cas d'urgence

- autorise l'hospitalisation de mon enfant en cas d'accident

Droit à l'image

Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et sur la base de l'article 9 du Code civil,

- autorise n'autorise pas

... le Conservatoire à Rayonnement Départemental de Nîmes à réaliser des prises de vue photographiques, des vidéos ou des captations numériques de mon enfant ou de moi-même lors d'événements, concerts, auditions et manifestations publiques qui auront lieu dans le cadre des activités pédagogiques au cours de l'année 2025-2026.

Les images pourront être exploitées, utilisées et diffusées par le Conservatoire à Rayonnement Départemental sur différents supports de communication (presse, supports numérique, exposition, publicité, projection publique, site internet, réseaux sociaux). Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, ou de s'avérer préjudiciable de quelque manière que ce soit. Le signataire de l'autorisation reconnaît être entièrement rempli de ses droits et ne pourra prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits sus-visés.

Je garantis que ni moi, ni le cas échéant la personne que je représente, n'est lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom.

Association des parents d'élèves du Conservatoire (APEC)

Lors de l'inscription au CRD, le Service Scolarité transmet les coordonnées des élèves au Conservatoire à l'Association des Parents d'Élèves et Amis du Conservatoire. Cette association se veut un relai entre l'établissement et les familles : plateforme de paiement pour les sorties au cinéma, proposition de *masterclasses* et concerts, médiation entre l'établissement et les familles...

- J'accepte la transmission de mes données à l'APEC
- Je m'oppose à la transmission de mes données à l'APEC

Fait à Nîmes, le _____

Signature

La Classe à Horaires Aménagés Musique (CHAM) est un dispositif spécifique gratuit élaboré en partenariat avec le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports.

Plus d'informations ici : <https://eduscol.education.fr/617/classes-horaires-amenages>

Seuls les frais de pré-inscription au Conservatoire à Rayonnement Départemental de Nîmes sont dus.

Responsabilité du Conservatoire pendant les plages horaires dédiées aux CHAM

Les élèves régulièrement inscrits en Classes à Horaires Aménagés Musique sont sous la responsabilité du Conservatoire pendant les cours d'enseignement musical spécialisé (instrument, voix, formation musicale, pratiques collectives) dispensés sur les trois sites (Prévôté, Évêché, Pelloutier) et positionnés sur les plages d'aménagements d'horaires spécifiques CHAM, à savoir :

- le mardi de 13h15 à 17h
- le vendredi de 15h30 à 17h

ATTENTION : En raison de la forte demande, selon les cursus choisis et/ou niveaux atteints, certains cours pourront être amenés à être dispensés hors temps CHAM, selon les dispositions ordinaires en termes de responsabilité.

PRÉ-INSCRIPTIONS 2025-2026

Dépôt du dossier complet signé et accompagné des pièces justificatives au Conservatoire de Nîmes

Du lundi 10 février au vendredi 7 mars 2025

par mail : conservatoiredemusique@ville-nimes.fr

ou

sur place (Prévôté) au Service de la scolarité

Lundi - Mercredi - Vendredi : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h30

Mardi - Jeudi : 13h30 - 17h30

PROCÉDURE D'ADMISSION

Les tests d'admissibilité en formation musicale et pratique instrumentale sont organisés par le CRD

lundi 24 mars et mardi 25 mars 2025 à partir de 9 heures

Site Fernand Pelloutier • 6 rue Stanislas Clément 30000 Nîmes

Les candidats recevront une convocation officielle faisant office de justificatif d'absence auprès de l'établissement scolaire d'origine.

Les candidats non-inscrits au Conservatoire ayant une pratique instrumentale ou vocale antérieure doivent présenter une pièce de leur choix révélant leur capacité et degré de maîtrise. [NB : merci de prévoir deux copies de la partition à l'attention du jury]

Les candidats antérieurement inscrits au Conservatoire seront reçus en entretien afin de déterminer leur projet personnel et leur motivation à intégrer la CHAM Feuchères.

Une commission organisée au Collège Feuchères, présidée par l'Inspecteur d'Académie, chargée de statuer sur les candidatures, se réunira suite à ces tests d'admissibilité. Cette commission fera alors une proposition prenant en compte le niveau scolaire de l'élève, ses aptitudes musicales, sa motivation et la cohérence de son projet personnel.

L'affectation définitive est prononcée par l'Inspection Académique (DSDEN) dans le courant du mois de juin.

Conservatoire à Rayonnement Départemental de Nîmes

Service Scolarité

2 rue de la Prévôté • 30000 Nîmes

☎ 04 66 76 71 59

